



Vente de mon véhicule à un particulier

Par horizon

Bonjour,

J'ai vendu mon véhicule de marque xxxxxxx de 2009 avec 174 000km au compteur le 08 Octobre 2023 à 2300euro.
Je lui fourni le certificat administrative et le CT qui est favorable datant de septembre 2023.

Pendant la vente, j'explique à l'acheteur que le véhicule à subi des gros dégâts niveau carrosserie (rayures, traverse avec léger enfoncement par choc arrière, ce qui est visible et écrit sur le procès verbal du CT) et que je vend le véhicule dans l'état sans entretien.

Je lui indique aussi que c'est un véhicule que j'ai acquis en février 2022 à 166 000km et qu'à ce jour je n'ai fait aucune révision ou réparation mécanique.

Le dernier entretien date de janvier 2022 fait par l'ancien propriétaire à qui j'avais acheté le véhicule (facture transmise).

L'acheteur prend en compte mes remarques et test mon véhicule sur route.

Ce dernier est très satisfait du véhicule, nous concluons donc la vente.

Jeudi 2 novembre, l'acheteur me contact par téléphone pour m'indiqué que le véhicule ne démarre plus après 2 semaine d'utilisation.

Celui-ci m'indique qu'il y'a un problème avec le démarreur en me disant que les câbles on était shunté, que la courroie d'accessoire a lâché et que la traverse arrière est touché et que sont mécanicien ne peut pas intervenir sur le démarreur à cause de se problème.

Il me demande donc un remboursement et que je reprenne le véhicule.

Je lui explique que sa ne sera pas possible de mon côté car durant la vente et même avant je n'ai jamais eu ces soucis là.

Très agacé il me dit qu'il va faire venir un expert, contacté son assurance et m'envoyé une lettre recommandé.

Que dois-je faire ?

Sachant que le véhiculé est côté à +3000 euro et que je lui est fait un rabais par rapport au soucis énoncé.

Que j'ai roulé même pas 10 000 km en presque 2 ans avec le véhicule qui roulé et fonctionné très bien.

Merci.